



Bureau directeur Mercredi 03 février 2016 à THUIT-de-L'OISON.

Présents : Jean Claude GOSSELIN, Dominique PHILIPONEAU, Dominique BARTHELEMY, Jean François DREYER, Véronique MILLION, Jacques MALAURIE, Patrick LE HIRESS, Roland DUVAL, Ludovic RAYEUR, Jean François GALLERNE et Jérôme LELAIDIER

Excusés : Max BORDEAU, Alain PLY, Sophie CARPENTIER, Michel DEVIC et Gilbert BOUTEILLER.

Le président Mr Jean Claude GOSSELIN ouvre la séance à 19h00.

➤ **Communication du Président**

- Le président fait un compte rendu du dernier Collège des Présidents des Comités Territoriaux. Ce collège des Présidents émet des souhaits qui seront examinés par le CD de la FFR.
- Nouvelles régions :
 - Ce nouveau découpage administratif pose la question des Secteurs. En effet si certaines nouvelles régions regroupent plusieurs régions administratives, il n'en est pas de même pour des comités tels le CENTRE, la BRETAGNE, et La NORMANDIE qui sont-elles des régions administratives à part entière.
 - Il est déjà acté que le secteur Grand Ouest, s'il devait rester en l'état, perdra la Région POITOU CHARENTE qui intègre la nouvelle région AQUITAINE.
- Lors de ce collège le tour de table des Présidents, sur l'état financier des différents Comités, montre que seul 5 Comités sont légèrement positifs. La Normandie étant en tête. *Il faut saluer le travail de fond qui a été entrepris par le trésorerie du Comité et la mise en place de commissions : Recouvrement de la dette des Clubs, contrôle de gestion, Et de l'excellent travail entrepris depuis maintenant trois ans. Ce travail obscur et pas toujours compris a permis d'améliorer la situation financière du Comité, mais aussi à venir en aide aux clubs et associations du CTNR qui ont tous participer à l'opération de rétablissement. Les économies réalisées l'ont été sur les différentes charges, sur la gestion plus rigoureuse des présidents de commissions. Toutefois il va falloir trouver des solutions autres pour trouver un nouvel apport de financement. A ce sujet le travail entrepris par la cellule « Marketing » doit porter ses fruits, pour peu que chacun, sur le Territoire y collabore. Cette nouvelle manne doit bénéficier au Comité, mais également aux clubs et associations qui vont y collaborer.*



➤ Compétitions Jeunes :

- Le collège exprime la volonté que les équipes « BALANDRADES » puissent jouer en **rassemblement** pour les niveaux : F2, F3 et Séries Territoriales.
- L'ensemble des Présidents déplorent que pour la catégorie TEULIERE, le mois de mars soit une fin trop rapide des championnats. Il serait bon que les calendriers et les compétitions puissent apporter plus de matchs pour ces jeunes et que la saison aille au moins jusqu'en fin MAI.
- Violence chez les Jeunes : Le constat fait est le suivant :
 - Recrudescence d'acte de violence par les **parents !**
 - Paramètre réducteur, les sanctions sont généralement allégées par la Commission d'Appel. Les Comités Territoriaux expriment leur incompréhension dans cette attitude.
 - La contrainte faite aux clubs et associations des obligations sont également montrées du doigt. En effet de nombreux éducateurs ne sont pas au niveau et viennent souvent en formation pour que le club ou l'association répondent aux obligations fédérales.
 - A noter que certains Comité Territoriaux ont signé une convention avec le procureur de la République, pour que ces incidents soient traités rapidement et par voie pénales.

➤ Couleurs des licences :

- Une méconnaissance générale des règlements est constatée aussi bien par les clubs et associations que par les élus des Comités Territoriaux. Certains ne possèdent pas la connaissance suffisante de l'informatique pour vérifier sur les documents nécessaires (Statuts et règlements de la FFR) et souligne que depuis la non fourniture des exemplaires papiers cette méconnaissance ne fait que s'aggraver.
- Le collège propose également que les mutations des joueurs jusqu'aux U 18, des Féminines soient gérées par les Comités Territoriaux.
- Pour le Tutorat une proposition est faite, chez les jeunes, que la période de tutorat soit étendue à deux ans. Et qu'à l'issue de ces deux ans la joueuse ou le joueur reçoivent une licence blanche en lieu et place de la Blanc/Jaune ce qui éviterait les problèmes que nous avons pu rencontrer les saisons dernières.

➤ **Affaires administratives.**

- Le président fait approuver le compte rendu du 11 / 12 / 2015 du Bureau Directeur : adopté à l'unanimité des présents.
- Suite au dernier Bureau Directeur le président mets aux voix l'attribution des regroupements Finaux Territoriaux des EDR en U 10, U 12 et U 14B :
- Petit rappel administratif : pour organiser ces événements l'EDR du club ou de l'association doit être labellisée.
- Les candidats pour l'organisation des U 10 suivant les contingences matérielles, obligation d'avoir au moins quatre terrains ou une plaine de jeu suffisante et tracée, une candidature a été présentée, celle du RC PONT AUDEMER. Validée à l'unanimité le 12 juin 2016.
- Les candidats pour le regroupement final des U 12 et U 14B du 19 juin 2016 :
 - ASRUC,
 - SPN VERNON,
 - XV COURONNAIS.
- Les besoins matériels sont deux terrains minimum, des vestiaires en nombre suffisants pour y accueillir les 16 équipes, les propositions sont mis aux voix. Le XV COURONNAIS est désigné par 9 voix pour. A noter deux abstentions.
- En marge de ces votes le secrétaire général fait part de la décision prise par les Présidents des CD lors de leur dernière réunion, pour statuer sur le cas des U 14 B de ESVE. Le club ne satisfaisant point aux obligations (Joueurs de devant, arbitre référent, ...), malgré les dispositions prises, dans la hâte par le président de la Commission sportive, et pour permettre aux jeunes joueurs d'évoluer et de pratiquer leur sport. A noter le caractère polémique de certains mails. Le collège des présidents de CD a décidé que l'équipe de l'ESVE serait invitée à évoluer dans la catégorie U 14B pour que les jeunes puissent jouer, mais afin de respecter les règlements, cette équipe ne serait pas classée (match perdu non-respect des obligations), et ne serait pas invitée à participer au regroupement final. **Le bureau Directeur valide cette décision à l'unanimité.**
- Cette fin de saison verra la fin de la mandature du Comité Territorial, petit rappel l'assemblée Générale Elective sera le 17/09/2016 sur les terres du Club de Côte de Nacre. Le Président annonce qu'il ne briguera pas un autre mandat. Demande est faites aux présents de se déterminer, en prenant contact avec le secrétaire général sur leur futur positionnement en vue de ces élections.
- Dominique BARTHELEMY avait posé une question concernant la possibilité de former des dirigeants, cadres des Cd au fonctionnement de la « SCRUM MACHINE » qu'il souhaiterait avoir à disposition pour des événements rugbystiques organisés par le CD. La question transmise à la FFR et plus particulièrement au service juridique ne correspond pas à cette demande.

Toutefois il faut noter que le service juridique de la FFR déconseille de prêter ou de louer la « SCRUM MACHINE » à des entreprises autres, car la responsabilité du CTNR pourrait être mise en cause en cas d'accident. Le prêt ou la location à un club de rugby, au CD est possible soit avec la participation d'un dirigeant formé à son utilisation. Seuls les cadres Techniques peuvent valider les différents tests obligatoires. Il s'agit donc de former à l'utilisation de la « SCRUM MACHINE », comme de nombreux dirigeants ou éducateurs le sont dans le cadre de présentation. La réponse est donc oui ! Se mettre en rapport avec le président de la commission sportive pour trouver un créneau de formation, qui sera assurée par un cadre technique validé.

- Le 23/01/2016 s'est tenue au siège du Comité, une réunion d'information pour les clubs ou associations pouvant accéder à la Fédérale 3 à la fin de saison. Six clubs étaient invités à y participer. Quatre d'entre eux ont répondu présent :
 - XV COURONNAIS,
 - HAC,
 - HRC,
 - CA AIGLON.

Deux n'ont pas répondu et étaient absents :

- DUC,
- AMSMA.

Toutes les interrogations :

- Obligations équipe de jeunes,
- Homologation du terrain,
- Côté financier,
- Procédure si refus de participer à la DF 3 la saison prochaine,
-

Cette réunion sera à renouveler en fin de saison pour préciser les modifications pouvant intervenir dans les règlements FFR suite à l'AG de PAU.

➤ **Chartre de l'arbitrage.**

- Le DTA rappelle que certains clubs ou associations auront du mal à respecter les conditions d'application de la Chartre de l'Arbitrage. Un courrier va être envoyé aux clubs et associations pour les informer de l'avancée de leurs obligations.

- Un autre rappel sera fait avant la date butoir de transmission à la FFR (le lundi 07 mars 2016). Il n'y aura aucun passe-droit. Les cas d'espèces (joueur / arbitre blessé pendant une longue période) seront examinés par le DTA, avant transmission à la FFR.
- Une demande des CD les CD pourraient-ils être destinataires de ces lettres adressée aux clubs ou associations, ce qui leur permettraient d'agir auprès d'eux ? Le DTA acquiesce dorénavant les présidents de CD seront mis en copie.
- Une demande de soutien à une association d'aide aux victimes orphelines « **le Bidon d'ELEA** » à demander que la participation financière des arbitres, lors des finales Territoriales, soit reversée à leur profit. Une partie de ce reversement des arbitres sera effectué à cette association, comme pour « **La Sclérose en plaques** ».
- Le DTA fait une communication sur un problème nouveau cette saison sur les terrains du CTNR, les violences envers les arbitres. Les commissions régaliennes ne s'étant pas encore réunies, le BD renouvelle aux arbitres sa confiance et surtout sera très vigilant sur la répétitivité de telles actions envers les officiels de match.

➤ **Questions diverses :**

- A la demande du Président de la Commission des Epreuves, une demande de validation du Projet de Règlement RUGBY à 7 pour les U 16 est adoptée à l'unanimité.
- Le texte validé sera mis sur le site et envoyé à tous les clubs et associations, ne pas oublier les présidents de CD.
- Suite au changement intervenu, il y a quelques jours, dans le règlement FFR sur les championnats de Rugby à 7 :
 - La saison dernière deux championnats de France à 7 :
 - 1 regroupant clubs ou associations de Fédérales et Honneur Territorial (Pré Fédéral).
 - 1 regroupant toutes les autres catégories Territoriales (Promotion d'honneur à 4^{ème} série).
 - Cette année :
 - 1 pour les seuls clubs ou associations Fédéraux,
 - 1 pour toutes les séries territoriales.
 -
 - Notre championnat est déjà lancé, les premiers tours sont actés, nous ne pouvons dans la précipitation changer notre organisation, sans léser les clubs ou associations de notre Territoire.

- Le président met donc aux voix la décision suivante :
 - Aucun changement les bases prises en compte dans l'écriture de notre règlement seront celles appliquées la saison dernière. Approuvée à l'unanimité.
- Recherche de solution suite au départ du CRT Jérôme DUNAY, pour assurer l'activité des Cadres Techniques.
 - En annexe n° 1 le Mémo à consulter.
 - Mme Véronique MILLION est missionnée pour nous apporter les renseignements utiles sur la possibilité de cette solution (Le contrat étant un CAE à vérifier la possibilité d'allonger les heures par un avenant à son contrat).
- Deux établissements scolaires nous ont contactés pour la création (début de saison prochaine) deux sections sportives féminines. Le Président missionne le Président de la Commission Sportive pour suivre ces dossiers et nous présenter les charges qui y affèrent.

En fin de réunion le secrétaire général demande si tout le monde a bien reçu le projet des nouveaux statuts du CTNR qui feront l'objet d'un vote lors de L'AG Extraordinaire à Cherbourg le 11 juin 2016, de lui faire remonter les remarques et précisions qu'elles ou ils jugeraient utiles.

Il est 20h49 le Président lève la séance.

Le Secrétaire Général :
Patrick LE HIRESS



Annexe n° 1

MEMO

OBJET : Remplacement Jérôme DUNAY

DATE : 24 janvier 2016

Rappel des faits : A la suite du départ de Jérôme DUNAY et pour tenir compte de la situation du Comité et plus particulièrement de l'évolution, dans le temps, de l'effectif des cadres techniques (départ à la retraite de Roger BAROU-DAGUES, évolution du statut d'Aurore SOBOLAK) il a été décidé de rechercher, dans un premier temps, un emploi partiel.

Un premier contact a été pris, lors de l'assemblée du CD50 sur les possibilités de "partager" le temps des cadres du Nord Cotentin : J.F. MOUTON et S. MAUGER, les Présidents des clubs concernés ont déclinés l'offre ayant besoin des "temps complets" des 2 personnes.

Lors du Bureau Directeur du 11 décembre 2015 et hors débats, il a été évoqué la possibilité de contacter le président du club de St LO qui "utilise" 20 heures par semaine Nicolas MORAZIN, qui par ailleurs participe activement à certaines sélections normandes.

J'ai donc rencontré le 20 décembre 2016, le Président de St LO Jean LEZAT, qui m'a expliqué que :

- Nicolas MORAZIN est en "contrat aidé" pour le club de St LO jusqu'au 31 août 2016 et qu'ensuite le club de St LO le libérera.
- Jean LEZAT me signale, que si il trouve correct le geste du Comité de demander son avis sur une embauche partielle de Nicolas MORAZIN il ne peut, ni ne veut pas s'y opposer.
- Sa seule requête est que notre utilisation ne perturbe pas ses activités salariées et bénévoles au sein de son club.

Possibilités : Avec Patrick LE HIRESS il avait été envisagé de proposer à Nicolas MORAZIN un CDD de 5 mois (février à fin juillet 2016) de 15 h par semaine au salaire actuel des CRT.

Budgétairement et compte tenu des prévisions, cela peut se faire ; le CDD devrait nous revenir (frais de voiture, péages, carburant, téléphone inclus) aux alentours de 10.000€ pour les 5 mois.

Ensuite et en fonction des objectifs sportifs et budgétaires des saisons futures, nous pourrions lui faire signer, au 1^{er} septembre 2016 (s'il donne satisfaction) un nouveau CDD de 10 ou 11 mois.

G. BOUTEILLER